



Licenciement pour cause de vente

Par **jenny**, le **13/05/2011** à **22:15**

Bonjour, rnvoilà je travaille actuellement dans un magasin de prêt à porter pour enfants et mon patron souhaite vendre. rnIl a trouvé un acquéreur qui ne souhaite pas me reprendre donc je me pose la question suivante : qui doit me licencier? rnmon patron a l'intention de me licencier apparemment mais est-ce que la vente peut être considérée comme un motif de licenciement à mon égard? rnje précise que je suis en CDI et ce depuis 6 ans. rnsi quelqu'un peut m'aider... rnmerci par avance!

Par **edith1034**, le **14/05/2011** à **08:49**

VOUS AVEZ RAISON rn rn LE CONTRAT DE TRAVAIL est transféré à l'acquéreur rn rn pour tout savoir sur le CDI rn rn <http://www.fbls.net/CDIARRET.htm> rn rn mais le vendeur peut vous licencier pour motif économique s'il arrête de travailler avant la cession rn rn nc'est admis dans les commerces

Par **jenny**, le **14/05/2011** à **17:08**

merci pour l'info !!!! rn rn je vais quand même pousser mes recherches via l'inspection du travail je verrai ce qu'ils en disent... rn je crois que mon patron tiendrait à me garder jusqu'au dernier moment et les nouveaux repreneurs enchaîneront en suivant. rn ca a l'air plus complexe qu'il n'y paraît tout ça et ça me fait un peu peur... je n'ai aucune envie de me faire rouler dans la farine !!!

Par **edith1034**, le **14/05/2011** à **17:13**

en parallèle, cherchez du boulot ailleurs